



Communiqué de presse

16 juin 2022



Nouvelle édition du Trophée du Parc national des Cévennes !

Le Parc national des Cévennes, en collaboration avec le réseau français des Réserves de biosphère, relance le Trophée du Parc pour son édition 2022.

Celui-ci vise à récompenser une initiative innovante permettant de renforcer le lien homme-nature. Une dotation de 4 000 € sera attribuée au lauréat pour l'aider à réaliser son projet. Ce dernier représentera également le Parc national des Cévennes lors de la remise nationale des Trophées des Réserves de biosphère de France qui se tiendra à l'Unesco à Paris à l'automne 2022.

Ouverts à tous - particuliers, collectivités, entreprises, collectifs d'artistes, établissements scolaires... - la seule condition est que le projet soit mis en place sur le territoire du Parc. Les projets – économiques, artistiques, culturels, écologiques, éducatifs - en lien avec la préservation des pollinisateurs, la qualité du ciel étoilé et des paysages nocturnes, la préservation des rapaces, l'éco-mobilité, le paysage, l'agropastoralisme, les savoirs faire et savoir-entreprendre, la transition écologique ou encore l'adaptation au changement climatique... pourront être présentés.

La date limite pour candidater est fixée au 25 août 2022. Les personnes et les structures intéressées doivent télécharger un formulaire de candidature sur le site www.cevennes-parcnational.fr dans l'article consacré au Trophée du Parc 2022 où figure également le règlement complet. La remise du Trophée au lauréat aura lieu fin septembre 2022 au siège du Parc national à Florac.

Avec un cœur habité dans lequel se développent des activités économiques, le Parc national des Cévennes est un lieu exceptionnel pour l'expérimentation de l'équilibre entre homme et nature. Le Trophée du Parc vise donc à mettre en lumière et soutenir des initiatives qui permettent de renforcer ces liens et d'inventer de nouvelles façons de vivre en harmonie avec la biodiversité et les paysages.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières

Le Parc reconnu comme « Réserve de biosphère » par l'UNESCO

La beauté de ses sites humanisés, l'équilibre particulier entre l'homme et la nature, et le souci d'associer protection et développement ont valu au Parc national des Cévennes d'être désigné **Réserve de biosphère par l'Unesco en 1985**.

Les Réserves de biosphère, au nombre de 16 en France, sont des territoires vivants, d'application du programme homme et biosphère (MAB) de l'Unesco. Celui-ci consiste à **promouvoir un mode de développement économique et social basé sur la conservation et la valorisation des ressources locales**, et pour lequel la **participation citoyenne** est favorisée.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières